

PROGRAMME BETA 2026/2027

Le programme des bourses BETA comporte deux volets :

- Un Volet Bachelor (Licence) qui permet de financer une formation diplômante au niveau Baccalauréat, de 12 à 36 mois ;
- Un volet master, qui permet de financer une formation diplômante au niveau master, de 12 à 24 mois ;

PRESENTATION DU PROGRAMME

1. Objectifs du programme

Le programme des bourses BETA est un outil développé par la KAGEDEV afin de permettre aux établissements allemands d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants Camerounais dans des formations diplômantes au niveau Bachelor, master et en doctorat.

Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privés et publics, dans des domaines d'études prioritaires, et de stimuler les candidatures d'étudiants originaires du Cameroun pour le niveau master

2. Domaines d'études

Les champs disciplinaires des bourses BETA couvrent l'ensemble des filières universitaires disponibles dans les universités partenaires de notre organisation l'état du **Baden Württemberg en Allemagne**.

3. Niveaux d'études

Les établissements Allemands d'enseignement supérieur qui présentent des candidats au programme BETA, s'engagent à les inscrire :

- soit dans des formations sanctionnées par un diplôme de niveau Licence ;
- soit dans un diplôme de master (ou Ingenieur)

4. Durée de la bourse

Pour les deux volets du programme BETA, la bourse est attribuée pour l'année Universitaire correspondant à l'appel à candidature.

Le début du séjour doit se faire entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année D'attribution de la bourse.

NB : Aucun report de la bourse n'est possible.

Le séjour est financé par la bourse seulement pour les périodes qui se déroulent en Allemagne, sauf dans certains cas pour les périodes de stages ou d'échanges.

4.1. Niveau Bachelor (Licence)

La bourse est attribuée pour une durée :

- De 12 à 36 mois maximum lors d'une inscription en 1ère année ;
- De 12 à 24 mois maximum pour une inscription en 2ème année ;

4.2. Niveau master

La bourse est attribuée pour une durée :

- De 12 mois maximum lors d'une inscription en M2 ;
- De 24 mois maximum pour une inscription en M1 ;

Elle est attribuée sous réserve que l'étudiant ait satisfait aux obligations académiques de Chaque année du cursus.

Si le boursier suit une formation linguistique intensive préalable, il pourra bénéficier de la Bourse BETA pour une durée de 2 mois maximum durant cette formation, si celle-ci est clairement indiquée dans le dossier de candidature et elle ne pourra pas être demandée a posteriori.

La bourse BETA ne prend pas en charge le coût de cette formation linguistique.

4.2.a. Stages et échanges

Par stage, il est entendu : « une période temporaire de mise en situation en milieu Professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et Met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme D'accueil. Tout étudiant souhaitant effectuer un stage se voit proposer une convention de Stage par l'établissement d'enseignement supérieur ».

Stage : Celui-ci fait partie intégrante du cursus de formation et est pris en compte pour l'obtention du diplôme. Les modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme figurent dans le règlement du diplôme. L'étudiant-boursier doit obtenir l'accord de L'enseignant responsable de son diplôme pour effectuer un stage. Celui-ci fait Obligatoirement l'objet d'une convention de stage. Dans le cadre de la bourse BETA, la convention doit obligatoirement être transmise à La KAGEDEV Allemagne dans un délai d'une semaine minimum, avant le début du stage.

Stage ou échange obligatoire : Le boursier qui effectue un stage conserve le bénéfice de sa bourse uniquement quand il s'agit d'un stage/échange obligatoire qui figure dans la maquette de la formation pour laquelle la bourse lui a été attribuée et dans la limite de la durée maximale de bourse attribuée. Dans tous les autres cas, la bourse est interrompue pendant la durée du stage/échange.

Stage ou échange facultatif : Celui-ci est à l'initiative de l'étudiant-boursier qui souhaite Valoriser son cursus et l'allocation de bourse est arrêtée de manière systématique Pendant la durée de tout stage ou échange qui n'est pas considéré comme obligatoire par La maquette de la formation. Les règles applicables dans ce cas sont celles de la césure (Voir 4.2.a)

4.2.b. Césure

Par césure, il est entendu : « une année de césure encadrée permet aux étudiants de suspendre les études pendant un an. Les motivations des étudiants qui souhaitent Bénéficier de cette année sans risquer d'interrompre leurs études peuvent être diverses. Ils peuvent suivre une formation différente, effectuer un stage en entreprise ou un service civique, s'engager dans une association, travailler dans une entreprise ou démarrer un Projet visant à créer une activité. »

La période de césure est autorisée mais entraîne l'arrêt de la bourse, avec un report possible de la bourse.

Les allocations ainsi que le statut de Boursier du Gouvernement allemand sera Arrêtés durant la période de césure.

La demande d'année de césure doit être adressée obligatoirement à la KAGEDEV Allemagne, dans un délai minimum de 2 mois avant le début de la période. Celle-ci doit Préciser la période concernée (date de début et date de fin), et, les motivations en rapport Avec le projet du boursier.

Il convient également d'informer La KAGEDEV Allemagne 2 mois avant la date de retour de césure. Dans tous les cas les retours de césure devront être annoncés au plus tard

Au 31 juillet de l'année de retour. Tout retour de césure non annoncé selon ce délai ne Ne garantit pas la reprise du versement de la bourse.

Une seule année de césure peut être accordée sur la période de bourse octroyée. Celle-ci Ne peut être inférieure ou supérieure à 1 an.

La signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation par un boursier BETA Entraîne automatiquement l'arrêt du bénéfice de la bourse. Dans le cas où la bourse est arrêtée, aucune prestation ne peut être maintenue. Ainsi, si l'étudiant-boursier réside au sein d'une résidence étudiante fournie par La KAGEDEV Allemagne, l'étudiant-boursier devra rendre son logement à la date d'arrêt de la bourse.

5. Prestations prévues

5.1. Niveau master

Les boursiers BETA perçoivent une allocation mensuelle d'un montant de 1.181 € (1.031 €

D'allocation d'entretien + 150 € d'indemnité mensuelle), à laquelle s'ajoute la prise en Charge directe de plusieurs prestations :

- Transport international : un titre de transport international comprenant un billet D'avion aller et retour, Cameroun – Allemagne ;

NB : L'étudiant boursier dispose d'une année au maximum après la fin de sa Bourse pour faire valoir son droit au rapatriement.

- Transport national : mise en œuvre du voyage en train par La KAGEDEV Allemagne Jusqu'au premier lieu de séjour ;

Mise en œuvre du voyage en train par La KAGEDEV Allemagne du dernier lieu de séjour Jusqu'à l'aéroport pour le retour ;

- Transport local : remboursement à hauteur maximum de 50 euros du trajet de L'étudiant-boursier entre l'aéroport ou la gare et son premier lieu d'hébergement (Taxi ou transport en commun...) ;

- La protection sociale par La KAGEDEV Allemagne, le temps de s'affilier à la sécurité sociale Allemande pour les non ressortissants de l'espace économique européen ;

- La complémentaire santé (mutuelle) : l'étudiant-boursier est tenu de s'affilier, Dans les 2 mois de son arrivée en Allemagne, à une mutuelle. La cotisation lui est Remboursée sur présentation d'un justificatif, dans la limite d'un montant plafond Valable quelle que soit la durée de l'affiliation, fixé annuellement par le Ministère En charge des affaires étrangères.

La KAGEDEV Allemagne est habilité à suspendre le versement de l'allocation d'entretien Et de toutes les prestations annexes si l'étudiant boursier n'est pas en mesure De fournir, dès le deuxième mois de son arrivée, la preuve de son affiliation à une mutuelle.

- Des activités culturelles.

Les boursiers BETA peuvent solliciter La KAGEDEV Allemagne pour la recherche d'un logement en résidences universitaires ou en résidences privées.

Ils peuvent également bénéficier d'une allocation supplémentaire au titre du logement, pour des logements en dehors des résidences universitaires, sur présentation de la première quittance de loyer ainsi qu'une copie du contrat de location dans les 3 mois qui suivent la signature du bail.

5.2. Pour les deux volets, Licence et master

Pour percevoir le premier versement de l'allocation mensuelle, le boursier devra Obligatoirement débiter son cursus dans son établissement d'accueil en Allemagne. Tout arrêt de la bourse implique l'arrêt de toutes les prestations.

Les frais de scolarité ne sont pas pris en charge par le programme BETA.

NB : L'étudiant-boursier dispose de 12 mois maximum à compter de la fin de sa Bourse pour faire valoir son droit au rapatriement.

Mise en œuvre du billet retour par La KAGEDEV Allemagne ou remboursement si le billet est acheté par l'étudiant. Le remboursement s'effectue sur la base d'un coût moyen qui varie selon la saison.

PROCESSUS DE SELECTION

6. Conditions d'éligibilité

- Nationalité : ce programme est réservé aux candidats de nationalité Camerounaise en possession d'une carte d'accès KAGEDEV en cours de validité uniquement. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est allemande, ne sont pas éligibles.

- Âge :

Niveau Bachelor (Licence) : le candidat doit être âgé de 23 ans au plus.

Niveau master : le candidat doit être âgé de 25 ans au plus lors de la Campagne de candidature 2026

- Formations concernées : sont éligibles les candidats susceptibles d'intégrer une Formation sanctionnée par un diplôme de niveau Bachelor ou master, y compris en école D'ingénieurs, et les candidats en doctorat. Seules les formations accréditées par L'État Allemand sont éligibles.

Les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ne sont pas éligibles aux Bourses BETA.

Cumul de bourses : les étudiants Camerounais bénéficiant déjà d'une bourse du Gouvernement Allemand au titre d'un autre programme, au moment du dépôt de Candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en Charge que la couverture sociale.

- **Bourse BETA volet Bachelor** : la candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été Retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine D'études. La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse BETA de Niveau Bachelor n'est pas recevable pour ce même niveau.

- Bourse BETA volet master : la candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été

Retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine D'études. La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse BETA de Niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau.

- Niveau de langue : Les candidats doivent avoir le niveau de langue minimum requis par leur université, au moment du dépôt de leur candidature.

7. Calendrier

- Mise en ligne des dossiers de candidature : 15 novembre 2025 ;
- Date limite de réception des dossiers par La KAGEDEV Allemagne : 15 avril 2026 ;
- Publication des résultats : 15 juillet 2026

L'annonce des résultats dès le mois juillet, permet aux étudiants qui Postulent à d'autres programmes de bourses d'avoir connaissance de la proposition BETA et de se déterminer dans leur choix d'études.

La bourse BETA n'est pas cumulable avec une autre bourse du gouvernement Allemand ni avec une bourse Erasmus

. Si un lauréat se trouve dans ce cas, il devra renoncer à l'une des deux bourses. S'il renonce à la bourse BETA, il devra en informer par courriel La KAGEDEV Allemagne.

8. Présentation des candidatures

Les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Être de nationalité Camerounaise.
- Posséder une carte d'accès KAGEDEV en cour de validité
- Détenir un baccalauréat Camerounais
- Les étudiants qui postulent au Master 1 doivent être titulaires d'un diplôme équivalent à une Licence obtenue dans une université camerounaise

8.1. Les candidatures se déposent soit physiquement dans nos bureaux ou par **voie électronique** à l'adresse mail : programme@kagedev.org

Les dossiers de candidature incomplets seront systématiquement rejetés.

9. Sélection des boursiers du programme BETA

La sélection est effectuée par une commission indépendante composée de collègues d'experts (un par domaine d'études). Les membres de ces collèges ne peuvent pas évaluer les dossiers présentés par des établissements auxquels ils sont liés de manière institutionnelle.

Les critères de sélection sont :

Kamerunische Gemeinschaft
in Deutschland e.V.

Vorstand
Dr. Math.Nwabo, Vorsitzender

Bankverbindungen
Volksbank Leonberg-Strohgäu eG
IBAN : DE40 6039 0300 0388 3330 06

Steuernummer : 70054/42638

BIC : GENODES1LEO

- L'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur et son engagement communautaire.

La commission attribue des notes aux candidats en fonction de ces deux critères.

La commission détermine un seuil d'admissibilité et, en fonction du nombre de bourses disponibles, les attribue de la façon suivante :

- Un minimum de 70 % des bourses est attribué sur la base des meilleures notes Obtenues ;
- Le pourcentage restant est réparti entre les candidats n'ayant pas obtenu de Bourse, à partir des dossiers admissibles.

Les dossiers ainsi retenus constituent la liste définitive des lauréats.

NB : les bureaux de la KAGEDEV transmettent intégralement les candidatures reçues à la commission de collèges d'experts, qui décidera des candidats définitivement admissibles au programme BETA

10. Publication des résultats

La liste des lauréats est mise en ligne sur les sites de La KAGEDEV

Il n'y a pas de communication sur les décisions de la commission qui est souveraine et ne peut faire l'objet d'une contestation de n'importe quelle nature

Leonberg le 27 Octobre 2025